

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Vendredi 12 avril 2024 à 20h 00 salle de conseil municipal

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

ORDRE DU JOUR :

- Vote budget assainissement 2024
- Vote budget communale 2024
- Délibération avenant N°1 Convention avec le SDEI travaux enfouissement à l'Age
- Questions diverses

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération état des sommes dues par Enedis -2024
- Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes bâtiment 15 rue Roland Meignien

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'étudier ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

1. Délibération état des sommes dues par Enedis -2024

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant part des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette correspondant à la somme de deux cent trente-neuf euros (239 €).

2. Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes bâtiment 15 rue Roland Meignien

Le Maire fait part du coût prévisionnel global des travaux de rénovation, mise aux normes et extension du bâtiment de l'ancienne agence postale communale de Prissac situé 15 rue Roland Meignien. Le montant prévisionnel s'élève à 615 963.70 € HT.

Ce projet de par son coût important va se faire en 2 tranches de travaux :

Tranche travaux N°1 qui concerne la rénovation et la mise aux normes du bâtiment existant, se fera en 2024 pour un coût prévisionnel de 281 063.82 € HT (337 276.58 € TTC)

Tranche travaux N°2 extension du bâtiment se fera en 2025 pour un coût prévisionnel de 334 899.88 €HT (401 879.86 € TTC).

Vu le montant important de ces travaux, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et/ou DSIL et Département via le FAR.

Les plans de financement prévisionnel sont les suivants :

Tranche travaux N°1 Rénovation mise aux normes du bâtiment existant en 2024:

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
281 063,82 €	140 531,91 €	50 000,00 €	10 050,00 €	80 481,91 €
100%	50,00%	17,79%	3,58%	28,63%

Tranche travaux N°2 : Extension du Bâtiment en 2025

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée en 2025	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
334 899,88 €	167 449,94 €			167 449,94 €
100%	50,00%	0,00%	0,00%	50,00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, AUTORISE M. le Maire à procéder aux demandes de subventions.

Faisant suite à de nouvelles demandes de professionnels médicaux de Prissac, certains conseillers municipaux demandent la possibilité de revoir le projet initial, notamment pour regrouper tous les professionnels dans un même bâtiment.

3. Vote budget assainissement 2024

Le Maire présente le budget 2024 qui s'équilibre à **37 432.32 €** en fonctionnement et à **89 340.34 €** en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2024.

4. Vote budget communale 2024

Le Maire présente le budget 2024 qui s'équilibre à **1 331 491.35 €** en fonctionnement et à **793 906.98 €** en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2024.

Concernant les projets d'investissement 2024, M. Montiège demande que soit étudié la demande de l'association de football afin de construire de nouveaux locaux au stade comprenant vestiaires, douches, buvette et salle pour l'association en remplacement des existants devenus vétustes. M. Montiège souhaite que la commune étudie leur demande et leur apporte une réponse car cette association apporte une animation à la vie communale.

Après discussion le conseil municipal accepte d'ouvrir une somme de 10 000 € pour commencer d'étudier un projet. Le Maire indique que le CAUE pourra certainement apporter une aide dans la réalisation d'une esquisse et nous indiquer les subventions possibles.

5. Délibération avenant N°1 Convention avec le SDEI travaux enfouissement à l'Age

Le Maire rappelle que la commune de Prissac dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau télécommunication a signé une convention avec le SDEI pour un montant de 10 600 € HT soit 12 720 € TTC.

Aujourd'hui les travaux prennent fin et la longueur d'enfouissement du réseau télécommunication est passée de 730 m à 990 m.

Aussi un avenant N°1 à la convention doit être signé pour actualiser le montant des travaux réalisés qui passe à 12 400 € HT soit 14 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **Autorise** le Maire à signer l'avenant N° 1 et tout document présenté par le SDEI, en lien avec ces travaux.

- **6. Questions diverses**

Vente de bois sur une parcelle communale

Ce point a déjà été abordé lors de la précédente séance du conseil municipal.

Une nouvelle proposition d'un expert forestier de 2800 € pour réaliser la coupe des arbres a été faite. M. Biardeau souhaite que le conseil municipal prenne position pour la vente du bois sur pied ou pas. Une discussion s'ouvre avec des avis divergents.

Certains conseillers municipaux souhaitent voir sur place avant de donner une réponse.

D'autres se posent la question sur l'intérêt pour la commune à conserver cette parcelle communale.

Après discussion le Maire propose qu'il soit demandé au propriétaire mitoyen à cette parcelle s'il serait intéressé pour acquérir cette parcelle.

Après sa réponse, le conseil municipal décidera du devenir de cette parcelle et du bois sur pied.

Divers

M. Jouot informe le conseil municipal que la commune a obtenu une subvention FAR de 10 050 € pour son projet de rénovation, mise aux normes et extension du bâtiment 15 rue Roland Meignien.

M. Biardeau informe le conseil municipal que le syndicat des eaux de la vallée de l'Abloux et le syndicat des eaux de Celon souhaitent se regrouper pour mutualiser leur ressource de puisage en eaux et ainsi éviter des ruptures en approvisionnement.

D'importants travaux de construction de réseaux seront à entreprendre pour connecter les deux réseaux.

M. Jouot informe le conseil municipal que la CDC MOVA vient de voter son budget 2024 avec d'importants excédents reportés.

Les projets d'investissement de la CDC MOVA sont notamment, la construction d'une micro-crèche à Lignac, la construction d'une maison médicale, ou travaux au Le Prieuré.

Le nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères a débuté début avril. Le SYMCTOM est débordé d'appel de particuliers pour sa mise en œuvre.

Prochain conseil municipal le mardi 7 mai 20 h00

Levée de séance 23h15